## **Budget Primitif 2017**

#### Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget primitif 2017 est soumis à votre délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats définitifs de l'exercice 2016 de la commune de Francheville, tels qu'approuvés par votre assemblée.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 918 666 €. Ces autorisations budgétaires reposent sur des estimations prudentes des recettes et des dépenses. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement de la commune diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 2 373 716,88 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 475 438,35 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 4 439 710 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2016 pour un montant de 561 880,55 €. Les dépenses d'investissement intègrent le déficit d'investissement reporté pour un montant de 270 567,59 €. La section d'investissement est équilibrée en tenant compte des restes à réaliser de 2016, pour un montant de 146 934 € en recettes et 438 246,96 € en dépenses, sans qu'il soit fait recours à l'emprunt.

Ce budget primitif est présenté dans le tableau synthétique des grandes masses joint.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- d'adopter le Budget Primitif 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE

# **BUDGET PRIMITIF 2017**

#### BP 2017 au 27/02/2017

Section de Fonctionnement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017
011 charges à caractère général	2 759 500	013 atténuation de charges	62 963
012 charges de personnel	7 472 800	70 produits des services	1 122 535
014 atténuation de produits	301 802	73 impôts et taxes	9 214 501
022 dépenses imprévues	150 000	74 dotations et participations	2 070 889
042 opération d'ordre de transfert entre section	447 844,65	75 autres produits de gestion courante	7 700
65 autres charges de gestion courante	1 104 381	042 opération d'ordre de transfert	60 580
66 charges financières	195 000	77 recettes exceptionnelles	5 781,32
67 charges exceptionnelles	11 900	002 résultat reporté provisoire	2 373 716,68
sous total charges fonctt avant virement	12 443 227,65	total des recettes de fonctionnement	14 918 666,00
023 virement à la section d'investissement	2 475 438,35		-
total dépenses de fonctionnement	14 918 666,00		

Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017
20 immobilisations incorporelles	248 336	10 dotations fonds divers et réserves	190 000,45
204 subventions d'équipement versées	62 421	1068 affectation du résultat	561 880,55
21 immobilisations corporelles	1 274 728	13 subventions d'investissement	10 500
23 immobilisations en cours		204 subventions d'équipement reçues	0
opérations	1 038 500	21 immobisations corporelles	220 500
27 autres immobilisations financières	0	16 emprunts	0
RAR dépenses	438 246,96	16 449 revolving	350 000
16 emprunts	571 670	024 produits des cessions	0
16 449 revolving	350 000	RAR recettes	146 934
020 dépenses imprévues	88 048,45	021 virement de la section de fonctionnement	2 475 438,35
001 déficit d'investissement reporté	270 567,59	040 opérations d'ordre de transfert entre section	447 844,65
040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 580	041 opérations patrimoniales	36 612
041 opérations patrimoniales	36 612	001 excédent d'investissement reporté	
total dépenses d'investissement	4 439 710,00	total des recettes d'investissement	4 439 710,00

# Note de présentation du Budget primitif 2017 au Conseil Municipal

Le projet de budget primitif soumis au conseil municipal pour l'année 2017 poursuit la politique volontariste et responsable développée par la municipalité élue en 2014 et illustrée par les résultats de sa gestion rigoureuse et constructive en 2015 et 2016, en accord avec ses engagements et malgré l'enchaînement des baisses des dotations de l'Etat.

Le refus d'augmenter les taux communaux des impôts locaux et la maîtrise de la dépense publique communale correspondent à des choix responsables et réalistes permis par l'amélioration de la gestion municipale ainsi que de l'organisation et de la mise en œuvre des moyens de la commune. Ces choix garantissent un service public communal de qualité pour tous les Franchevillois tout en assurant l'investissement nécessaire à l'amélioration du patrimoine communal au regard des besoins présents et à venir. Ce sont ces axes politiques forts qui fondent le projet de budget primitif soumis au vote du conseil municipal pour 2017.

Exercice prévisionnel, le projet de budget primitif 2017 a été construit sur des hypothèses prudentes en matière de recettes et sur une démarche volontariste de maîtrise des dépenses.

Le fonctionnement courant enregistre une baisse de dépenses de 1% par rapport à 2016. La masse salariale est maintenue au même niveau qu'en 2016 malgré les augmentations réglementaires. La municipalité accorde une attention méritée aux associations, notamment sportives, culturelles et sociales, tant en matière financière, qu'en nature et au niveau institutionnel, et maintient le budget global qui leur a été alloué en 2016. Le champ social bénéficie d'un effort financier et institutionnel continu.

Le budget proposé dégage les moyens de l'investissement courant nécessaire à l'entretien des locaux municipaux, au bon fonctionnement des services et à l'amélioration des conditions de travail du personnel. Le financement des opérations 2017 du programme pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire est assuré sans recours à l'emprunt. Aucune cession n'est prévue dans le budget.

Le budget primitif met en œuvre les moyens d'une politique responsable, volontariste et équilibrée au bénéfice de l'ensemble de la population Franchevilloise, des plus jeunes enfants aux seniors, pour les familles comme pour les acteurs socio-économiques, dans les différents domaines des missions de la municipalité, comme le montrent la répartition budgétaire par grandes fonctions (le scolaire, le social, le cadre de vie, la culture, le sport, la sécurité...) et les investissements importants consacrés aux domaines du scolaire, du sport et des loisirs, de la sécurité et du cadre de vie.

L'examen des éléments comptables donne un cadre tangible à cette politique et en conforte l'assise :

Le niveau des recettes de fonctionnement est essentiel pour la construction du budget, en ce qu'il reflète la situation financière de la collectivité et sa contrainte pour équilibrer le budget. Le tableau ci-après présente un comparatif des montants inscrits par chapitre aux BP 2016 et 2017. La sincérité a présidé au processus d'élaboration budgétaire :

chapitre de recettes	BP 2017	BP 2016	taux d'évolution BP 2017 / BP 2016
013 atténuation de charges	62 963	42 000,00	49,91%
70 produits des services	1 122 535	1 082 408,00	3,71%
73 impôts et taxes	9 214 501	9 159 949,00	0,60%
74 dotations et participations	2 070 889	2 311 022,00	-10,39%
75 autres produits de gestion courante	7 700	8 700,00	-11,49%
Total	12 478 588	12 604 079,00	-1,00%

Le chapitre 013 enregistre les recettes issues de l'assurance statutaire au titre des prises en charges des rémunérations des agents communaux lorsqu'ils sont absents, hors absence pour maladie ordinaire. Ce poste affiche donc par essence des fluctuations d'année en année. Les hypothèses de recettes sont en hausse par rapport à celles présentées en 2016, de manière à les ajuster aux situations connues d'agents municipaux.

Le chapitre 70 enregistre les recettes issues de la tarification des services communaux. La fréquentation par définition incertaine et évolutive des services à la population requiert des inscriptions budgétaires prospectives réalistes. Les révisions à la hausse concernent principalement les droits des gardes des jeunes enfants en crèches, afin d'ajuster la prévision aux ouvertures de place intervenues en 2016. Les autres révisions, plus mineures, ont vocation à adapter les prévisions aux occupations et consommations de services effectivement constatées sur l'exercice antérieur.

Le chapitre 73, relatif à la fiscalité, est en progression de 0,6%, liée principalement à la revalorisation des bases fiscales de 0,4%, prévue en loi de finances de 2017.

Le chapitre 74 qui recouvre les crédits des dotations de l'Etat et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est en baisse sensible de 10,39%.

Le montant inscrit au titre de la dotation globale forfaitaire (DGF) est de 820 000 €, en baisse de 130 067 € par rapport à 2016.

Une recette nouvelle issue du fonds de compensation de TVA (FCTVA), perçue au titre de dépenses intervenues en 2016 sur la voirie et les bâtiments est inscrite au compte 744 à hauteur de 11 415 €.

Le rattrapage du versement du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires de l'année 2014-2015 pour 43 550 €, est réinscrit au BP 2017, car il n'a toujours pæ fait l'objet de versement par l'Etat malgré les interventions en sens auprès du ministère.

Les chapitres 75 et 77, respectivement relatifs aux revenus issus de la location de logements et bâtiments communaux et aux produits exceptionnels sont budgétés de 7 700 € et 5 781 € au titre des loyers à percevoir au titre des logements précaires et de remboursement de petits sinistres ou de recettes exceptionnelles mineures.

### En matière de dépenses de fonctionnement, le même comparatif vous est proposé :

chapitre de charges	BP 2017	BP 2016	taux d'évolution BP 2017 / BP 2016
011 charges à caractère général	2 759 100	2 787 370,00	-1,01%
012 charges de personnel	7 472 800	7 472 800,00	0,00%
014 atténuation de produits	301 802	253 302,00	19,15%
65 autres charges de gestion courante	1 104 381	1 100 607,00	0,34%
66 charges financières	195 000	205 000,00	-4,88%
Total	11 833 083,00	11 819 079,00	0,12%

Le chapitre 011, où figure l'ensemble des charges permettant à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 2 759 100 €, soit un nivœu de 1% inférieur à celui de 2017. Cette diminution traduit un effort de gestion important, qui paraît néanmoins accessible eu égard au taux de réalisation de l'exercice 2016 (91,36%).

Le chapitre 012 relatif aux frais de personnel est également stabilisé à 7 472 800 € pour la troisième année consécutive, ce niveau d'inscription inclut la progression du point d'indice, les augmentations de charges patronales et salariales (augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) à l'IRCANTEC et à l'URSAFF) et le Glissement Viellesse Technicité. La stabilité de la masse de salariale en 2017 par rapport à 2016 résulte de la poursuite d'une politique de remplacement adaptée à l'évolution de l'organisation des services.

Le chapitre 014 progresse, compte tenu de l'augmentation du prélèvement du Fonds de péréquation des ressources communales, estimé par extrapolation de la prospective de la Métropole à + 42 000 € en 2017.

Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions est en progression de 0,34% Le chapitre est composé des inscriptions suivantes :

- Subventions aux associations : 190 177 €
- Subvention au centre social Michel Pache (hors subventions pour rythmes scolaires): 193 600 €
- Subvention au Comité des œuvres sociales (COS) : 62 800 €
- Subvention d'équilibre au CCAS : 430 000 €
- Frais de fonctionnement des élus (indemnités, formation, déplacements ...) :
  176 844 €
- Contributions obligatoires (frais de scolarisation des enfants franchevillois dans d'autres communes, adhésion à des organismes de regroupement : 20 450 €
- Brevets et concessions : 26 510 €, en progression du fait de la budgétisation du renouvellement d'un abonnement à une plate-forme dont l'échéance est triennale.
- Frais de gestion du SIGERLY: 3 000 €
- Provision pour admission en non valeur : 1 000 €

Compte tenu du profil d'extinction du stock de dette de la commune, les charges financières, qui concernent des emprunts souscrits sur les exercices antérieurs à 2012 et qui sont budgétées sur le chapitre 66, sont en baisse, malgré la légère remontée des taux variables.

Ces dépenses et recettes dites réelles, c'est à dire donnant lieu à décaissements et encaissements, sont complétées au budget par les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions, production immobilisée ..) ou à des mécanismes budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues au chapitre 022 (150 000 €)). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager de l'autofinancement.

	BP 2017 FONCTIONNEME	NT	
dépenses réelles		recettes réelles	12 484 369,32
amortissement	<i>'</i>	production immobilisée	60 580,00
dépenses imprévues	150 000,00	résultat reporté	2 373 716,68
total	12 443 227,65	total	14 918 666,00

14 918 666,00 12 443 227,65

détermination du virement 2

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 14 918 666 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 475 438,35 €. Il constitue la principale source de financement de l'investissement.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements (447 844,65 €), qui est affectée au chapitre 040. Ensemble, ces deux flux matérialisent l'épargne prévisionnelle du budget primitif 2017.

D'autres recettes viennent financer les dépenses d'investissement.

Certaines sont perçues avec un décalage d'un an et correspondent à une compensation de l'Etat au titre de la TVA. Inscrite au chapitre 10, cette recette est budgétée à hauteur de 175 000 €. Sur ce même chapitre, une somme de 15 000 € est inscrite au titre de la taxe d'aménagement touchée par la commune sur les permis de construire.

Le chapitre 13 enregistre les recettes de dotations d'équipement. La recette attendue en contrepartie de la mise en œuvre du « document unique » de recensement des risques professionnels (10 500 €) est réinscrite en 2017, car non perçue en 2016.

Les inscriptions figurant au chapitre 21 correspondent à deux remboursements, l'un obtenu au titre des malfaçons concernant l'étanchéité du gymnase Jean Boistard (183 500 €) et l'autre faisant suite au terme , courant 2017, du contrat d'exploitation de maintenance des installations de chauffage. Une somme de 37 000 € revient dans ce cadre dans nos comptes, équivalent à une provision contractuelle en définitive non mobilisée pas notre prestataire.

La section dispose également de recettes reportées d'exercices antérieurs pour un montant de 146 934 € (reliquat de recettes liées au Programme Nature Yzeron - PNY-, pour 20 000 €, reliquat de Dotation d'équipement des territoires ruraux –DETR- pour 103 184 € et du fonds de soutien à l'investissement local -FSIL- pour 23 750 €).

561 880,55 € sont affectés à la couverture du déficit de la section d'investissement à l'article 1068. La détermination de ce montant résulte la de clôture de l'exercice 2016.

Il convient de noter deux autres recettes qui trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement et dont l'inscription est donc neutre pour l'équilibre de cette section :

- la première concerne les emprunts revolving : 350 000 € sont inscrits au titre de remboursement infra-annuels d'emprunt. Ces opérations ont pour objet de diminuer la charge d'intérêts des emprunts lorsque la trésorerie en caisse et le niveau des taux permettent de les rembourser,
- la seconde couvre des opérations comptables pour 36 612 € au chapitre 041.

Les inscriptions prévisionnelles de dépenses d'équipement et d'amortissement de la dette sont ajustées au niveau des recettes d'investissement.

## La section est équilibrée à 4 439 710 €, sans endettement nouveau.

Les équipements nouveaux inscrits au budget pour 2 623 985 € sont constitués à hauteur de :

- 249 371 € d'immobilisations incorporelles (études, logiciels, abonnements à des plateformes métier, achat de spectacles...),
- 62 421 € de subvention pour le financement de logement sociaux au 42 avenue du Châter auprès de la SA d'HLM Alliade et au chemins des pins,
- 1 273 693 € d'investissements corporels (travaux, aménagements, acquisition de mobilier, de matériels informatiques),
- 1 038 500€ d'opérations d'équipement.

dépenses		
chapitre	BP 2017	
20 immobilisations incorporelles	249 371,00	
204 subventions d'équipement versées	62 421,00	
21 immobilisations corporelles	1 273 693,00	
opérations	1 038 500,00	
	2 623 985,00	

dépenses	
typologie	BP 2017
Projets PPI	1 137 300,00
Schémas Pluriannuels d'Investissement	818 606,00
Investissement Courants Annuels	668 079,00
	2 623 985,00

Une répartition par projet peut être proposée parallèlement à cette présentation comptable des investissements.

Les projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) représentent 1 137 300 €:

PPI	2017
VIDEO PROTECTION	59 000 €
CONSTRUCTION BATIMENTS SCOLAIRES	149 500 €
REQUALIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COSEC	70 000 €
REQUALIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMPLEXE SPORTIF	465 500 €
CIMETIERES	78 000 €
FONCIER ETUDES POUR DIVERS TENEMENTS	65 300 €
AMENAGEMENT AIRE DE LOISIR DU BRUISSIN	250 000 €
TOTAL	1 137 300 €

Les schémas pluriannuels d'investissement (SPI) s'élèvent à 818 606 € :

Schémas pluriannuels d'investissement	2017
RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	105 700 €
RESSOURCES INFORMATIQUES LOGICIEL	217 111 €
PROJET INFORMATIQUE DES ECOLES	36 500 €
VMC	28 000 €
ETANCHEITE DES BATIMENTS	201 850 €
ACCESSIBILITE	93 200 €
EQUIPEMENT DES CRECHES	10 223 €
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	26 022 €
PROTECTIONS COLLECTIVES	100 000 €

TOTAL 818 606 €

Les investissements courants annuels (ICA) représentent 668 079 €.

Parmi ceux supérieurs à 15 000 € figurent les acquisitions, travaux ou aménagements suivants :

INVESTISSEMENTS COURANTS	2017
Achat véhicule police municipale	20 000 €
Divers aménagement en lien avec les exigences vigipirate dans les écoles	20 000 €
Mise en place de caniveaux de récupération d'eaux pluviales devant 2 portes d'entrée du Groupe scolaire du bourg	18 000 €
plan de rénovation self des écoles	20 000 €
Réfection des vestiaires et sanitaires / Portes accès gymnase de bel air	38 000 €
Divers aménagement en lien avec les exigences vigipirate dans les crèches	20 000 €
Reprise des pavés sur le square de Steinheim	40 000 €
Achat 6 jardinières	15 000 €
Subvention logement social ALIADE 42 avenue du Châter	62 421 €
Achat de 3 véhicules utilitaires	15 000 €
Programme nature yzeron	20 000 €

Les restes à réaliser d'investissement de 2016 s'élèvent à 438 246,96 €.

Ce sont donc au total 3 062 231,96  $\in$  qui sont inscrits au BP 2017 au titre de l'équipement de la commune, 88 048,45  $\in$  de dépenses imprévues ayant en outre été abondées au chapitre 020.

571 670 € sont également inscrits au titre du remboursement du capital des emprunts souscrits sur les exercices précédents. 350 000 € de crédits pour remboursement revolving, dont le mécanisme est précisé supra, sont également inscrits au chapitre 16.

Le budget d'investissement reçoit enfin au titre des opérations d'ordre (production immobilisée (anciennement libellés travaux en régie), transfert de frais d'étude sur les comptes 21) les sommes de  $60\,580 \in$  et  $36\,612 \in$ .

Les graphiques ci-après présente la répartition de crédits de dépenses réelles du BP 2017 par fonction, restes à réaliser inclus.



